

Subvention complémentaire - Association du Patronage des Ecoles Publiques de Besançon

M. LE MAIRE, Rapporteur : Le bilan d'activités pour la session 1993/1994 montre que les centres aérés situés dans les secteurs défavorisés (Brossolette, Dürer et Ile de France) ont enregistré une augmentation moyenne de 24 % du nombre d'enfants ayant participé aux activités du Patronage, par rapport à la session précédente.

L'attribution d'une subvention complémentaire de 50 000 F au titre de 1994 permettrait à cette association de poursuivre ses activités jusqu'à la fin de l'année.

Le Conseil Municipal est invité à en décider et en cas d'accord, à voter au budget supplémentaire de l'exercice courant un crédit complémentaire de 50 000 F qui sera inscrit au chapitre 944.6/657.21100.

M. NACHIN : Je m'excuse d'intervenir fréquemment...

M. LE MAIRE : On te comprend, il y a encore quelques séances où tu pourras intervenir fréquemment et nous essaierons de répondre au maximum. Tu ne seras d'ailleurs pas le seul à intervenir, il y en aura au moins deux puisqu'il y a deux candidats déclarés.

M. NACHIN : Je me réjouis de la subvention de 50 000 F accordée à l'Association du Patronage des Ecoles Publiques. Je pense que dans cette affaire-là, la ville a pratiqué un peu la méthode Balladur, un pas en avant, un pas en arrière, puisque l'annonce de la suppression de la subvention avait alarmé à la fois les parents d'élèves et les instituteurs qui avaient prévu une réunion le samedi 22 octobre à l'Ecole d'Ile de France et ils ont appris avec satisfaction, la veille, que cette subvention était maintenue. Je remercie la ville en leur nom.

M. LE MAIRE : Il y a 24 % de plus de gamins, ils ont besoin d'un peu plus d'argent, je pense que tout le monde devrait être content.

M. VUILLEMIN : Je ne peux pas laisser passer ce que vient de dire André NACHIN. C'est vrai que cette question a connu quelque écho dans la presse. Je voudrais quand même rappeler qu'il y a deux ans, en pleine année scolaire, lorsque le Conseil Général a brutalement décidé de retirer sa subvention au Contrat d'Aménagement du Temps de l'Enfant, je n'ai entendu personne s'étonner, manifester, personne et en tout cas pas André NACHIN. Peut-être parce que la Ville de Besançon a pris ses responsabilités et a d'emblée mis en place les 150 000 F nécessaires pour permettre aux écoles de poursuivre les activités qui étaient commencées. C'est la première chose que je voulais dire.

La deuxième, c'est qu'avant l'été, j'ai reçu une délégation des Patronages. Je leur ai dit que je m'engageais à demander le complément de subvention que nous votons ce soir. Ce que j'aurais souhaité, à la limite, je dirai que c'est un problème de confiance et ça je m'en expliquerai, j'aurais souhaité qu'au moins on attende le résultat officiel de ma démarche avant d'agiter, d'exciter les uns et les autres. C'est ce que je regrette le plus dans cette affaire. Je m'étais engagé à le faire, l'argent est là. En réalité, c'était une question de 24 ou de 48 h, la décision était prise et il n'était nul besoin de rassembler, d'alerter, etc. Ce n'est pas comme cela qu'on a l'habitude de travailler à Besançon. On ne travaille pas avec le bruit de la rue pour obtenir ou pour donner les choses, je tenais à le dire ici publiquement.

M. SALOMON : Je précise simplement que ces contrats ont été remplacés par des contrats ville et le Conseil Général continue à verser des subventions aux villes qui ont signé ce genre de contrats.

M. LE MAIRE : Vous vous en expliquerez au Conseil Général. Ce qui est vrai, c'est qu'il nous a fallu voter 150 000 F, je m'en souviens.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.